



Information et accès au droit

Un accès au droit pour tous

Un accueil **gratuit** et **anonyme** est garanti et un spécialiste vous oriente dans vos démarches et/ou vers le service concerné.

L'aide aux victimes

Sur rendez-vous, le service d'aide aux victimes est assuré par des associations qui vous accueillent, vous écoutent, vous informent et vous assurent un soutien moral et juridique.

La borne Contact Visio-Justice

Sur rendez-vous, la borne Contact Visio-Justice (CVJ) est à votre disposition (citoyens et professionnels du droit). Elle permet d'entrer en contact avec le Tribunal de Grande Instance grâce à un système de vidéoconférence, afin de transmettre, par exemple, une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales, une demande d'aide juridictionnelle ou de vous renseigner quant au suivi de votre dossier.

Aide à la résolution de litige

Vous souhaitez une réponse judiciaire pour régler un litige d'ordre civil (problème de voisinage, entre locataire et propriétaire ...) ?

Sur rendez-vous, le Conciliateur de Justice tentera de trouver un accord en respectant les intérêts des deux parties. Cette procédure est simple, rapide et peut vous éviter d'engager un procès.

Vous rencontrez un problème avec une administration ou un service public ?

Sur rendez-vous, le Défenseur des Droits tentera de comprendre et de résoudre votre litige à l'amiable.



Présence judiciaire de proximité

Le traitement alternatif des poursuites

La MTJD assure une mission de prévention de la délinquance notamment auprès des jeunes. Véritable relais local du Tribunal de Grande Instance, elle peut accueillir, en cas d'infraction de petite ou moyenne délinquance, des Délégués du Procureur chargés de mettre en œuvre une réponse judiciaire adaptée par le biais de mesures alternatives comme :

- ▶ le rappel à la loi ;
- ▶ la réparation ;
- ▶ le classement sous condition ;
- ▶ la médiation pénale ;
- ▶ la composition pénale.

Ces procédures permettent un traitement rapide et une réponse adaptée à la délinquance quotidienne et concernent les personnes majeures comme les personnes mineures.



Le service pénitentiaire d'insertion et de probation

Il a pour mission le contrôle et le suivi des personnes bénéficiant d'un sursis avec obligations (soins, réparations...).

Vocation

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit (MTJD) est un espace juridique accessible à tous, décentralisé du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, destiné à accueillir les citoyens et à les renseigner sur leurs droits, leurs devoirs et leurs démarches juridiques tant françaises que transfrontalières.

Espace d'échanges et de communication entre la Justice et le citoyen, la MTJD entretient un partenariat avec tous les acteurs locaux (services sociaux, administrations, collectivités locales, associations, police, gendarmerie, services judiciaires...).

Elle peut proposer une solution aux conflits d'ordre civil et participe à la mise en œuvre des alternatives aux poursuites pour la petite et moyenne délinquance.



Maison Transfrontière de Justice et du Droit

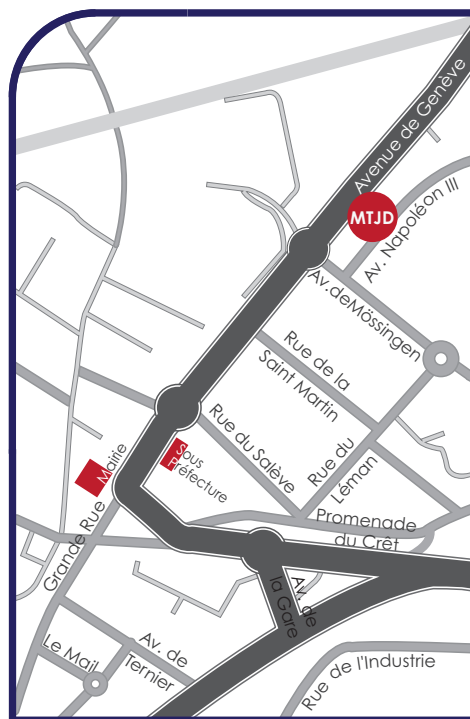
26 avenue de Genève
74160 Saint-Julien-en-Genevois
Tél. : 04.50.74.86.86
Fax : 04.50.36.40.32
www.cc-genevois.fr/maison_justice_droit.htm

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-18h.
Vendredi : 9h-12h.

Accès en bus

- Ligne D :
 - arrêt Hutins en venant de Valleiry, Viry ou Saint-Julien.
 - arrêt P+R Perly en venant de Genève.
- Ligne T72 Annecy-Genève : arrêt P+R Perly.



www.piste-noire.com - © photos : ingimage - papier recyclé



à Saint-Julien-en-Genevois



Une information gratuite et de proximité sur vos droits, vos devoirs et vos démarches juridiques y compris transfrontalières

